

SOMMAIRE

- Un Projet nommé « Programme Fusion »
- Intéressement : Signature d'un accord triennal

UN PROJET NOMME « PROGRAMME FUSION »

Le 23 juin, Manuel Meier a présenté en CSE, le **Programme Fusion** (oui il ne s'agit plus d'un projet) et ses progrès avec une projection jusqu'en 2025.

Depuis de nombreuses communications sur ce sujet ont été faites.

Pour résumer, sont concernés toutes les fonctions des BU Amérique, APAC, Europe et UK... bref tout le monde. Il s'agit, pour rester compétitif sur le marché, de transformer l'entreprise afin de générer des bénéfices rapidement en la réorganisant autour du client (tant en externe, qu'en interne). Comment ?

En développant les activités jugées potentiellement rentables, et sous couvert de la simplification des process en changeant les méthodes de travail en les standardisant et en les automatisant massivement. 3 domaines dits stratégiques sont actuellement étudiés, l'Actuariat, la Finance et le End-to-End Customer Journey (parcours client) dont de nombreux secteurs d'activités sont concernés (souscription, middle office, claims solutions,...).

Alors que le groupe AXA demande pour XL une économie de 100 M€ dans le cadre du Driving Progress, ce **programme Fusion laisse l'UDPA plus que perplexe**. Retrouvez ci-après notre intervention faite lors du CSE du 23 juin.



INTERVENTION DE L'UDPA

« Dans un premier temps nous vous rappelons que nous souhaitons dès à présent un calendrier social clair et précis, en filigrane de votre calendrier opérationnel, qui nous permettra d'avoir une vision globale de votre projet.

Le fait que ce projet soit morcelé et présenté en petites parties déconnectées ne nous permet pas de comprendre de façon intégrale ce projet fusion, qui est très important et ambitieux.

Nous ne devons rien louper dans toutes les explications et nous devons comprendre ce projet dans toutes ces phases. Nous n'imaginons pas que vous n'ayez pas à ce jour une vision plus globale de ce projet de grande envergure.

De la présentation d'aujourd'hui il ressort que 2 projets se préparent pour 2024. Nous attendons donc rapidement la suite.

Un projet finance 2022 2023 où se dessinent déjà des suppressions de postes ne nous rassure pas pour la suite et nous confirme malheureusement que nous avons eu raison, dès les premières annonces de ce projet, de craindre des impacts sociaux.

Une suppression de postes est toujours une suppression de postes de trop pour nous.

Le fait que 2 collègues soient impactés par la suppression de leur poste dans la partie finance nous désole et nous serons vigilants à ce que tout soit mis en œuvre pour qu'ils soient pris en charge de façon à leur donner un avenir correspondant à leurs aspirations.

Nous avons bien noté que certaines de vos intentions portent sur l'amélioration et la rationalisation de certaines activités mais nous souhaitons que vous soyez vigilants à ce que d'autres activités ne soient ni surchargées ni dévalorisées.

Dans le cadre d'une surcharge de certains postes déjà surbookés par exemple au middle office nous vous demandons d'envisager un renfort humain nécessaire.

Quelles que soient vos intentions dont nous n'imaginons pas qu'elles puissent être négatives, vous devez savoir que les conditions de travail et la sauvegarde de l'emploi chez XL en France et l'un de nos nombreux fondements syndicaux.

Nous ne sommes ni contre les avancées technologiques ni contre le changement à la seule condition qu'ils respectent les salariés et qu'ils assurent la continuité de l'activité de notre entreprise en France. »

Vous avez une question sur le programme Fusion ? N'hésitez pas à solliciter vos élus de l'UDPA

Votre opinion nous intéresse. L'UDPA vous invite à lui envoyer vos questions, remarques, étonnements,...

service.udpa@axaxl.com

INTERESSEMENT : SIGNATURE D'UN ACCORD TRIENNAL

L'UDPA a engagé sa signature sur l'accord intéressement.

Vos élus de l'UDPA se sont battus pour que la barre ne soit pas fixée trop haut et que les critères soient atteignables, conformément à l'esprit de la loi. Donc théoriquement, le plafond de 11% devrait être atteignable. Ce nouvel accord comporte maintenant cinq critères. 3 critères dépendent du résultat opérationnel selon la norme IFRS et 2 critères dépendent de la participation des salariés. Chaque critère a une pesée dans le calcul de l'intéressement plafonné à 11 % de la masse salariale de l'exercice de calcul. L'intéressement est ensuite réparti pour 70% proportionnellement à la rémunération, pour 10% proportionnellement à leur temps de présence et pour 20% de façon uniforme entre les salariés concernés.

Retrouvez ci-après les 5 critères pour l'exercice 2022, avec leur objectif d'atteinte et la grille de mesure :

Critères	Description	Pesée	Objectif
Critère 1	Montant des primes d'assurance courant souscrites pour le compte des Sociétés Clientes ainsi que des frais de service facturés par XLCS SE en France dans le cadre des activités de Risk Consulting et Automobile (Motor)	25,00%	≥ 1,49 Mds €
Critère 2	Ratio de sinistralité courant net : charge nette de réassurance des sinistres traités en France par XLCS SE pour le compte des Sociétés Clientes sur les primes nettes de réassurance comptabilisées en France pour le compte de ces mêmes Sociétés	25,00%	≤ 73 %
Critère 3	Maîtrise des frais généraux de la succursale française de XLCS SE par rapport aux objectifs de ladite succursale	10,00%	≤ 155 Ms €
Critère 4	Responsabilité Sociétale d'Entreprise en lien avec le pourcentage de salariés de la succursale française de XLCS SE ayant suivi une formation dans le domaine de la RSE pour 2022 : « AXA Climate Academy »	20,00%	≥ 90 %
Critère 5	Taux moyen annuel de participation aux enquêtes Pulse par les salariés de la succursale française de XLCS SE	20,00%	≥ 75 %

La négociation de l'intéressement ne doit pas faire oublier que les salaires sont la clef de voûte de notre système de protection sociale. En effet, la plupart de nos droits sociaux sont basés sur les salaires et notamment l'essentiel de nos pensions de retraite.

En conséquence, l'UDPA-UNSA réitère sa demande faite en CSE en mars dernier à savoir :

l'ouverture immédiate des négociations sur les salaires.

Vous êtes intéressé(e) par nos tracts ? Vous souhaitez les recevoir par mail ?
Contactez nous via la messagerie de l'UDPA : service.udpa@axaxl.com

L'UDPA, ce sont des salarié-e-s motivé-e-s aux services des autres salarié-e-s du groupe AXA. Nos compétences sont diverses et nous pouvons vous aider et vous renseigner sur de nombreuses thématiques.

Voici vos représentant-e-s sur le site Java, n'hésitez pas à les contacter !



Serge BONTEMPS

serge.bontemps@axaxl.com
01 56 92 87 56



Denis DERRIEN

denis.derrien@axaxl.com
01 56 92 95 67



Sylvie PEDRONI

sylvie.pedroni@axaxl.com
01 56 92 92 06 - 06 16 74 58 13



Flora SAUVEUR

flora.sauveur@axaxl.com
01 56 92 83 64 - 06 75 15 76 48



Xavier TIRACHE

xavier.tirache@axaxl.com
01 56 92 94 26



: service.udpa@axaxl.com



: chaîne UDPA UNSA



: udpa-axa.org